



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2026 05 10
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 17 septembre 2026

*(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 9 avril 2026 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 septembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Kathia VIEL, Thierry BIRON, Marie-Thérèse BONNEAU *(en remplacement de Philippe MOREAU)*, Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Laëtitia MARECHAL, Walter SCHOEPPER, Thierry FAVREAU, Jean-François BIRON, Laurent DURANTEAU.

Excusés : Nathalie PONCET, Philippe MOREAU.

Participait également sans voix délibérative : Guylène GUILBAUD *(en remplacement de Nathalie PONCET)*.

Cession de conteneurs de collecte des déchets ménagers - Fixation de tarifs

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est compétent en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés définis à l'article L.2224-13 du Code Général de Collectivités Territoriales.

L'article L. 2224-16 du CGCT confère à l'exécutif de l'EPCI le pouvoir de définir « les règles relatives à la collecte des déchets collectés en application des articles L. 2224-13 et L. 2224-14 en fonction de leurs caractéristiques. Dans ce cadre, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a adopté son règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés qui en son chapitre 3 dispose que la fourniture et la pose des conteneurs d'apport volontaire équipant les opérations privées est à la charge des aménageurs.

La fourniture de conteneurs est un marché très concurrentiel qui compte de nombreux fournisseurs et modèles avec des caractéristiques techniques (préhension, dispositif d'introduction, principe d'ouverture, ...) différentes. En amont de leur commande, les aménageurs doivent s'assurer de la compatibilité technique des conteneurs avec le matériel de collecte de la collectivité. Pour éviter tout risque d'erreur dans leur commande, certains aménageurs souhaitent faire l'acquisition des conteneurs auprès de la collectivité ce qui garantit la parfaite compatibilité technique entre les fournitures et les moyens de collecte.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération dispose d'un marché public de fourniture de conteneurs d'apport volontaire 2024-21_23 dont les prix s'établissent comme suit à la notification du marché en janvier 2024 :

Lot 1 : Conteneurs aériens			Prix* marché agglomération	
N° de Prix	Descriptif	Unité	PU en € HT	PU en € TTC
1	Conteneur emballages ménagers 5m3	Unité	2 357,00	2 828,40
2	Conteneur Verre 4m3	Unité	2 276,00	2 731,20
3	Conteneur Journaux - Revues - Magazines 4m3	Unité	2 125,00	2 550,00
4 & 5	Conteneur ordures ménagères résiduelles 4m3 avec système d'accès	Unité	3 665,00	4 398,00
7	Conteneur ordures ménagères en système d'accès "camping caristes"	Unité	4 215,00	5 058,00

Lot 2 : Conteneurs semi enterrés			Prix* marché agglomération	
N° de Prix	Descriptif	Unité	PU en € HT	PU en € TTC
1	Conteneur emballages ménagers 5m3	Unité	4 548,00	5 457,60
2	Conteneur Verre 4m3	Unité	4 780,00	5 736,00
3	Conteneur Journaux - Revues - Magazines 4m3	Unité	4 650,00	5 580,00
4 & 5	Conteneur ordures ménagères résiduelles 5m3 avec système d'accès	Unité	6 563,00	7 875,60
7	Conteneur ordures ménagères en système d'accès "camping caristes"	Unité	7 113,00	8 535,60

Lot 3 : Conteneurs enterrés			Prix* marché agglomération	
N° de Prix	Descriptif	Unité	PU en € HT	PU en € TTC
1	Conteneur emballages ménagers 5m3	Unité	6 755,00	8 106,00
2	Conteneur Verre 4m3	Unité	6 979,00	8 374,80
3	Conteneur Journaux - Revues - Magazines 4m3	Unité	6 837,00	8 204,40
4 & 5	Conteneur ordures ménagères résiduelles 5m3 avec système d'accès	Unité	8 431,00	10 117,20
7	Conteneur ordures ménagères en système d'accès "camping caristes"	Unité	8 981,00	10 777,20

Considérant l'intérêt technique que peuvent avoir les aménageurs en se fournissant auprès de la collectivité il est proposé que la collectivité permette aux aménageurs de se fournir auprès d'elle suivant les prix du marché à sa signature.

Il est donc proposé les tarifs suivants :

Lot 1 : Conteneurs aériens			Prix* marché agglomération		Tarifs cession aux aménageurs	
N° de Prix	Descriptif	Unité	PU en € HT	PU en € TTC	PU en € HT	PU en € TTC
1	Conteneur emballages ménagers 5m3	Unité	2 357,00	2 828,40	2 357,00	2 828,40
2	Conteneur Verre 4m3	Unité	2 276,00	2 731,20	2 276,00	2 731,20
3	Conteneur Journaux - Revues - Magazines 4m3	Unité	2 125,00	2 550,00	2 125,00	2 550,00
4 & 5	Conteneur ordures ménagères résiduelles 4m3 avec système d'accès	Unité	3 665,00	4 398,00	3 665,00	4 398,00
7	Conteneur ordures ménagères en système d'accès "camping caristes"	Unité	4 215,00	5 058,00	4 215,00	5 058,00

Lot 2 : Conteneurs semi enterrés			Prix* marché agglomération		Tarifs cession aux aménageurs	
N° de Prix	Descriptif	Unité	PU en € HT	PU en € TTC	PU en € HT	PU en € TTC
1	Conteneur emballages ménagers 5m3	Unité	4 548,00	5 457,60	4 548,00	5 457,60
2	Conteneur Verre 4m3	Unité	4 780,00	5 736,00	4 780,00	5 736,00
3	Conteneur Journaux - Revues - Magazines 4m3	Unité	4 650,00	5 580,00	4 650,00	5 580,00
4 & 5	Conteneur ordures ménagères résiduelles 5m3 avec système d'accès	Unité	6 563,00	7 875,60	6 563,00	7 875,60
7	Conteneur ordures ménagères en système d'accès "camping caristes"	Unité	7 113,00	8 535,60	7 113,00	8 535,60

Lot 3 : Conteneurs enterrés			Prix* marché agglomération		Tarifs cession aux aménageurs	
N° de Prix	Descriptif	Unité	PU en € HT	PU en € TTC	PU en € HT	PU en € TTC
1	Conteneur emballages ménagers 5m3	Unité	6 755,00	8 106,00	6 755,00	8 106,00
2	Conteneur Verre 4m3	Unité	6 979,00	8 374,80	6 979,00	8 374,80
3	Conteneur Journaux - Revues - Magazines 4m3	Unité	6 837,00	8 204,40	6 837,00	8 204,40
4 & 5	Conteneur ordures ménagères résiduelles 5m3 avec système d'accès	Unité	8 431,00	10 117,20	8 431,00	10 117,20
7	Conteneur ordures ménagères en système d'accès "camping caristes"	Unité	8 981,00	10 777,20	8 981,00	10 777,20

Le Bureau Communautaire,
 Dûment convoqué,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n° 2026-03-08 en date du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
 Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Collecte en séance du 03 septembre 2026,
 Vu l'exposé ci-dessus,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la possibilité de cession de conteneurs par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération aux aménageurs privés ;

Article 2 : de fixer les tarifs de cession suivant les prix à la signature du marché de la collectivité avec son fournisseur et présentés dans les tableaux ci-après :

			Prix* marché agglomération		Tarifs cession aux aménageurs	
Lot 1 : Conteneurs aériens			PU en € HT	PU en € TTC	PU en € HT	PU en € TTC
N° de Prix	Descriptif	Unité				
1	Conteneur emballages ménagers 5m3	Unité	2 357,00	2 828,40	2 357,00	2 828,40
2	Conteneur Verre 4m3	Unité	2 276,00	2 731,20	2 276,00	2 731,20
3	Conteneur Journaux - Revues - Magazines 4m3	Unité	2 125,00	2 550,00	2 125,00	2 550,00
4	Conteneur ordures ménagères résiduelles 4m3	Unité	2 466,00	2 959,20	2 466,00	2 959,20
5	Système d'accès, d'ouverture, de transmission de données pour l'identification des apports dans le cadre d'une tarification incitative du service avec badge ou carte RFID	Unité	1 199,00	1 438,80	1 199,00	1 438,80
7	Conteneur ordures ménagères en système d'accès "camping caristes"	Unité	4 215,00	5 058,00	4 215,00	5 058,00

			Prix* marché agglomération		Tarifs cession aux aménageurs	
Lot 2 : Conteneurs semi enterrés			PU en € HT	PU en € TTC	PU en € HT	PU en € TTC
N° de Prix	Descriptif	Unité				
1	Conteneur emballages ménagers 5m3	Unité	4 548,00	5 457,60	4 548,00	5 457,60
2	Conteneur Verre 4m3	Unité	4 780,00	5 736,00	4 780,00	5 736,00
3	Conteneur Journaux - Revues - Magazines 4m3	Unité	4 650,00	5 580,00	4 650,00	5 580,00
4	Conteneur ordures ménagères résiduelles 5m3	Unité	5 364,00	6 436,80	5 364,00	6 436,80
5	Système d'accès, d'ouverture, de transmission de données pour l'identification des apports dans le cadre d'une tarification incitative du service avec badge ou carte RFID, conformément au CCTP	Unité	1 199,00	1 438,80	1 199,00	1 438,80
7	Conteneur ordures ménagères en système d'accès "camping caristes"	Unité	7 113,00	8 535,60	7 113,00	8 535,60

			Prix* marché agglomération		Tarifs cession aux aménageurs	
Lot 3 : Conteneurs enterrés			PU en € HT	PU en € TTC	PU en € HT	PU en € TTC
N° de Prix	Descriptif	Unité				
1	Conteneur emballages ménagers 5m3	Unité	6 755,00	8 106,00	6 755,00	8 106,00
2	Conteneur Verre 4m3	Unité	6 979,00	8 374,80	6 979,00	8 374,80
3	Conteneur Journaux - Revues - Magazines 4m3	Unité	6 837,00	8 204,40	6 837,00	8 204,40
4	Conteneur ordures ménagères résiduelles 5m3	Unité	7 232,00	8 678,40	7 232,00	8 678,40
5	Système d'accès, d'ouverture, de transmission de données pour l'identification des apports dans le cadre d'une tarification incitative du service avec badge ou carte RFID, conformément au CCTP	Unité	1 199,00	1 438,80	1 199,00	1 438,80
7	Conteneur ordures ménagères en système d'accès "camping caristes"	Unité	8 981,00	10 777,20	8 981,00	10 777,20

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 22 SEP. 2026
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 22 SEP. 2026

Givrand, le 22 septembre 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.